



## Mandat de gestion locative et liquidation judiciaire de l'agence

Par **Kris68**, le **16/03/2024** à **14:40**

Bonjour,

Mon fils qui est locataire d'un studio a signé, avec l'accord de la propriétaire, un mandat de gestion locative (d'octobre 2023 à avril 2024) avec xxxxxxx afin de récupérer ce studio à son retour de voyage . Cette société a été en redressement judiciaire puis en liquidation judiciaire le 05/03/2024. J'ai fait une déclaration de créance pour la période de redressement et je dois maintenant en faire une pour le reste. Le loyer n'a pas été versé depuis le 1er janvier. Je viens de lire sur votre site que selon la loi du 2 janvier 1970, le mandant d'une agence immobilière en liquidation judiciaire n'a pas à déclarer sa créance...la créance du mandat figure sur un compte de dépôt spécifique. Il faut savoir que cette société louait le studio à 170,00 Euros la nuit (soit environ 5400 Euros le mois, le studio étant loué toutes les nuits sur yyyyyy) et nous reversait 1012 Euros par mois.

J'aimerais donc savoir si la déclaration de créance que j'ai faite est nécessaire et si cette loi s'applique au locataire. Qu'en est-il de la garantie financière souscrit par xxxxxxx auprès de CCI France, spécialisée dans la gestion immobilière ?

Je vous remercie d'avance. Bien cordialement.

Par **Pierrepaulejean**, le **16/03/2024** à **19:07**

bonjour

si votre fils est locataire, le propriétaire ne lui doit aucun montant

pouvez vous préciser la situation ?

Par **Kris68**, le **17/03/2024** à **14:45**

Bonjour, mon fils a signé un mandat de sous-location avec la société xxxxx. Pour la propriétaire, rien ne change et nous continuons de régler le loyer. Tout est transparent pour elle et nous ne lui réclamons rien. C'est la société xxxxx qui sous-loue le studio qui doit nous

verser tous les mois le loyer correspondant. Mais depuis le 1er janvier, nous n'avons reçu aucun loyer puisque cette société a été en redressement judiciaire puis en liquidation. Kris68

Par **Pierrepauljean**, le **17/03/2024** à **20:57**

pourquoi votre fils n'a t il pas pris contact avec son sous locataire pour reprendre la gestion ?